PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Quotidienne.

	Un An.	6 Mois.	3 Mois.	1 Mois.
POUR LES ETATS-UNIS....	$12.00	$6.00	$3.00	$1.00
POUR L'ETRANGER.....	$15.15	$7.55	$3.75	$1.25

Les abonnements se soldent invariablement d'avance.

Le Numéro Cinq Sous

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Hebdomadaire.

	Un An.	6 Mois.	4 mois.	3 Mois.
POUR LES ETATS-UNIS.....	$3.00	$1.50	$1.00	75 cts
POUR L'ETRANGER.....	$4.00	$2.05	$1.35	$1.05

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTÉRATURE. — PRO ARIS ET FOCIS — SCIENCES, ARTS.

Seul Journal Français Quotidien au Sud — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 7 NOVEMBRE 1896. — Fondé le 1er Septembre 1827.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.
Bureaux : 323 rue de Chartres.
Entre Conti et Bienville.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

☞ POUR LES PETITES ANNONCES DE DEMANDES, VENTES ET LOCATIONS, ETC., QUI SE SOLDENT AU PRIX REDUIT DE 10 CENTS LA LIGNE, VOIR UNE AUTRE PAGE.

"THE RED HAND."

LA MAIN ROUGE.

Nous l'avons dit bien des fois; et jusqu'à notre dernier soupir, nous nous ferons un devoir de le répéter: on ne fait jamais impunément appel aux basses passions populaires; il en résulte toujours et fatalement de terribles conséquences. Que, sur le terrain électoral, il s'établisse entre les républicains et les démocrates, entre les partisans de l'or et de l'argent, une lutte ardente, acharnée, cela ne nous effraie nullement. Les doctrines, en elles-mêmes, ne nous ont jamais fait peur. Tôt ou tard, le bon sens public en fait justice et la raison finit toujours par triompher. C'est la façon d'appliquer les doctrines et les moyens mis en œuvre pour les faire prévaloir, qui nous épouvantent.

Il y a au monde, nous ne dirons pas un parti, une faction, mais une secte qui se croit supérieure aux partis, aux factions et foule aux pieds les décisions des corps électoraux, les verdicts des nations assemblées en comices. Ce qui la rend si redoutable, c'est moins encore la brutalité des procédés qu'elle préconise, que le secret dont elle entoure tous ses agissements. Vous pouvez sentir partout sa sourde influence; il vous est impossible de saisir sa main nulle part; elle ne travaille que dans les souterrains; elle ne procède que par à-coups imprévus; elle ne tente rien que par surprise. C'est le parti de la violence, de la révolution sanglante. Impossible de lui faire entendre raison: elle n'admet qu'un principe: la souveraineté du but. Presqu'aussi impossible de la réprimer; elle vous attaque toujours au moment et par où vous vous y attendez le moins.

C'est cette secte infernale qui commence à lever la tête aux Etats-Unis, à y braver la souveraineté populaire, qu'il faut, le plus tôt et le plus complètement possible, réduire au silence et à l'impuissance.

Nous ne sommes, certes, pas républicains et nous n'avons pas à nous réjouir, outre mesure, de la victoire de nos adversaires; mais, dans la grande bataille électorale qui vient de se terminer, ils l'ont emporté. Nous acceptons le verdict populaire. Les violents, au contraire, qu'on les appelle comme on voudra —anarchistes, socialistes ou nihilistes, quoique ces dénominations représentent trois écoles parfaitement différentes — ne reconnaissent pas cet arrêt. Ils le "tolèrent" pour le moment, parce qu'ils ne peuvent faire autrement; mais, qu'ils en trouvent l'occasion favorable, ils se soulèveront, ils se révolteront. S'ils ne peuvent procéder en masse et s'attaquer de front au pouvoir, ils s'en prendront aux particuliers, aux chefs de parti. Ils les en avertissent d'avance: Mort aux traîtres! s'écrient-ils. Les choses qui viennent de se passer, à Chicago, celles qui se sont passées, hier même, à New York, ne jettent-elles pas une vive lumière sur la situation? Ce sont des exaltés, dira-t-on. Hé! c'est précisément pour cela qu'il faut les redouter et les mâter. Que deviendrions-nous, grand Dieu! si l'abominable loi du Lynch qui ne fait que trop de ravages, parmi nous, dans l'ordre civil, tentait de s'implanter et d'établir son règne dans l'ordre politique!

L'art de vivre longtemps.

Physionomie curieuse, paraît-il, à bien des titres, que celle de M. Trécul, le savant botaniste qui vient de s'éteindre à la maison Dubois. Mais le seul trait que nous en voulions retenir ici, c'est une régularité d'habitudes qui confinait à la manie, presque à la folie. Tous les jours, M. Trécul faisait une promenade de même durée dans la même allée du jardin des Plantes. A la même minute, il se mettait au travail et au lit. Un écart d'une demi-seconde dans n'importe laquelle de ses fonctions de l'existence lui aurait fait pousser les hauts cris.

Car Trécul a vécu près de quatre-vingts ans, bien qu'étant de complexion très faible, et cet exemple prouve la vérité de ce qu'il disait, paraît-il, lorsqu'il faisait de la régularité d'habitudes la seule condition de la longévité.

"Peu importe, ajoutait-il gaiement, que ces habitudes soient mauvaises, pourvu qu'elles soient régulières. Ainsi, je me couche à deux heures du matin, ce qui est anti-hygiénique en principe, mais comme je le fais régulièrement, je m'en trouve bien."

Un autre savant, Chevreul, avait la même doctrine. Comme on lui disait que sa sobriété—il ne buvait que de l'eau—lui avait valu de vivre si vieux, il laissait entendre, en riant, que s'il n'avait bu que du vin il aurait peut-être vécu le double: "L'essentiel, disait-il aussi, lui, est de ne rien changer à un genre de vie adopté une fois pour toutes." Avis aux gens qui veulent vivre longtemps—si tant est que la vie, comme l'a dit un philosophe anglais, soit *worth living*, valant la peine d'être vécue.

FI, BISMARK!

Bismark, ô mon bonhomme,
Toi qui portais un nom
Fort glorieux, en somme,
Malgré certain prénom,

Ce que tu viens de faire
Est laid, fort laid, vraiment;
Et c'est vilaine affaire,
Soit dit sans compliment.

Boule-dogue à ran une,
De haine et sans merci,
Non, tu n'avais aucune
Raison pour ce fait-ci.

Wilhelm, ton premier maître,
Très franc, bien qu'Allemand,
T'aurait pris pour un traître
Et chassé noblement.

Que dira l'Italie
De Crispi qui t'aimait,
Bismark, à la folie
Et *Grand* te surnommait?

Que dira le bonhomme
Jo ph, vieil Autr chien
Dont un pan de royaume
Fut volé, sinon: Chien!

Et Guil'aume lui-même,
Guillaume qui t'a fait
Prince quasi suprême,
Te croyant satisfait?....

Si le fait est notoire,
Ainsi qu'il retentit,
J'entends dire à l'Histoire:
"Le Bismark fut—petit.

J. G.

Mort du chef de la maison royale de Wurtemberg.

Une dépêche qu'on lira plus loin, annonce que le roi Charles Paul Henri Frédéric Guillaume de Wurtemberg, est mort hier, à Méran; il était né à Stuttgart, le 25 février 1848.

Fils du prince Frédéric, il avait succédé au fils du frère de son grand-père, le roi Charles Ier, le 6 octobre 1891. Il était chef de divers régiments de grenadiers, d'uhlans, de dragons, d'artillerie et de cavalerie du Wurtemberg, de la Russie et de l'Allemagne, chef de deux régiments de Russie et colonel-propriétaire d'un régiment de hussards d'Autriche. Il avait épousé, en premières noces, le 15 février 1877, la princesse Marie de Waldeck-et-Pirmont, morte le 20 avril 1882, et en secondes noces, le 8 avril 1886, la princesse Charlotte de Schaumbourg-Lippe, née le 10 octobre 1864. Il n'avait qu'une fille du premier lit: la princesse Pauline Olga Hélène Emma, née le 19 décembre 1877.

PIPES ET BOULES.

L'autre jour, Sganarelle du *Temps*, recevait, à la campagne, la visite d'un Américain fort aimable, qui était venu en France pour y étudier le fonctionnement des théâtres parisiens. Nous causâmes longtemps, dit Sganarelle, et de la machinerie et des décors, et la conversation finit par tomber sur un sujet qui parut l'intéresser de façon plus particulière: le danger des incendies au théâtre.

—Oh! nous dit-il, à New-York, nous ne craignons rien. Nous avons une pompe qui peut envelopper d'un vaste nuage d'eau tout un foyer d'incendie.

Je le questionnai:

—Qu'est-ce que c'est que cette pompe?

Il tira de sa poche une courte pipe en bois et, dans la cavité que l'on bourre de tabac, il introduisit une boule de liège.

Si vous placez dans votre bouche, me dit-il, le tuyau de cette pipe et que vous soufliez très fort, que croyez-vous que fera la petite boule?

—Damo! j'imagine qu'elle sautera en l'air.

—Essayez, me dit-il.

Je gonflai mes joues et soufflai de toutes mes forces.

A ma grande surprise, la boule ne sortit point de la cavité, mais elle se mit à tourner rapidement sur elle-même.

Il souriait de mon étonnement.

—Et maintenant, tandis que vous soufflerez, tourner vers le sol la cavité que vous tenez en l'air, vous verrez que la boule ne tombera pas. Elle continuera de tourner comme si un pouvoir invisible l'attachait à la pipe.

Je fis l'expérience, qui réussit très bien.

—Mais, lui demandai-je, quel rapport y a-t-il entre cette pipe et votre pompe à incendie?

—Voilà! Sur l'ouverture de la lance par où jaillit l'eau, avec la violence que vous savez, nous plaçons une grosse boule. Cette boule, sous l'effort de l'eau, se met à tourner sans se laisser jamais lancer au loin. Le jet se divise, s'éparpille autour d'elle et forme comme un large voile circulaire, comme un nuage d'eau qui s'abat sur le foyer de l'incendie; derrière ce nuage qui les protège contre l'ardeur des flammes, les pompiers peuvent s'avancer tout près et noyer le feu.

C'est un engin tout nouveau qui est d'un usage courant aux Etats-Unis et en Angleterre.

On l'emploie aussi pour arroser les jardins, pour toutes les opérations de médecine et de chirurgie, où il est nécessaire d'envoyer sur une partie malade une eau pulvérisée.

—Ah ça! mais, demandais-je encore, comment se fait-il que cette boule ne soit pas projetée au loin par cette colonne d'eau dont la force est énorme? d'où vient qu'elle reste sur le trou de la lance et qu'elle y tourne avec fureur?

—Ma foi, me dit-il, je n'en sais rien. C'est un fait, et nous l'avons utilisé, sans en chercher la cause. Il doit y en avoir une. Mais qu'importe! cette pompe en éteindra-t-elle mieux le feu, quand nous saurons ce pourquoi?

Très pratiques, les Américains!

C'est égal, je suis comme Virgile:

Félix qui potuit rerum cognoscere causas!

Heureux qui peut savoir pourquoi! les boules tournent dans les pipes!

PROVERBES RUSSES.

—Ne te vante pas quand tu vas au combat, vante-toi quand tu en reviens.

—N'offense pas l'indigent, il possède la même âme que toi.

—Nous ne tenons pas assez au bien que nous possédons; une fois perdu, nous le pleurons.

Le symbolisme de Guillaume II.

L'empereur Guillaume II cultive le symbolisme avec persévérance. Ses symboles sont ingénieux, ils ne sont pas toujours clairs. On se souvient encore du dessin allégorique par lequel, l'an dernier, il dénonça à l'Europe le péril jaune; l'Europe admira la composition, célébra les multiples talents de l'auteur, mais se perdit en conjectures sur la signification du rébus impérial. L'empereur vient de donner un pendant à cette œuvre historique; c'est encore le professeur Knackfuss qu'il a chargé d'agrandir et de graver, d'après sa propre esquisse, la nouvelle allégorie. Cette gravure est d'un sens plus facile à saisir; c'est une illustration du discours prononcé par Guillaume II à Francfort pour l'inauguration du monument élevé à son grand-père; le souverain, dans une phrase imagée, avait insisté sur la nécessité de maintenir les forces militaires pour que le "Michel allemand pût monter la garde devant le temple de la Paix et en écarter les Génies malfaisants". Le dessin représente donc un portail d'édifice romain, dont les colonnes sont soutenues par des lions. Au milieu de cette baie, on voit un groupe de femmes symbolisant les arts et les bienfaits de la paix: au fond, une colonne au sommet de laquelle, sur une frise encadrée de feuilles de palmier, se détache le mot: *Pax*. La voûte se termine par une guirlande d'Anges jouant différents instruments de musique. Une figure colossale du "Michel allemand" avec son casque couronné, sa cuirasse timbrée de la Croix de Fer, tenant dans sa main droite l'épée et dans sa gauche le bouclier, se dresse fièrement sur les marches de ce temple de la Concorde. Comme dans toutes les allégories impériales, les mauvais Génies perturbateurs de la paix sont représentés par des démons grimaçants qui agitent des torches. Ce dessin, qui est mis en vente au profit d'Œuvres de bienfaisance, porte comme légende l'autographe suivant de Guillaume II: *Niemand zu Liebe, Niemand zu Leide!* (Ne servir personne, ne nuire à personne!)

NOTRE NUMÉRO DE DEMAIN.

La Duplice, J. Gentil.
Rêveries, Une vieille fille, François Tujague.
La première fiançée de Napoléon Ier. Suite.
L'Ange Gardien.
Le poète, Lettre à une petite femme, poésies.
Quelques Toilettes de la Reine du Portugal.
Aux Pyrénées, Yan de Lesca.
La famille des Goncourt.
Chronique du Chiffon.
Maman Belle, comédie en un acte, Maurice Lecomte.
Mondanités.
Miscellanées, Page anglaise.
L'Actualité, Etc., Etc.

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES ETRANGERES

L'AFFAIRE CASTLE.

Condamnation de Mme Castle à trois mois de prison.

LES PLAIDOIERIES.

LES TEMOIGNAGES.

Probabilité de sa mise en liberté sur parole.

Presse Associée.—Tous droits réservés.

Londres, 6 novembre—Le procès de M. et Mme Castle, de San Francisco, accusés de vols dans divers magasins de Londres, est venu aujourd'hui à la cour d'assises de Clerkenwell.

M. Castle a été acquitté et Mme Castle a été condamnée à trois mois de prison, sans travaux forcés.

Un grand intérêt était attaché à cette affaire, principalement parmi les membres de la colonie américaine, et plusieurs dames étaient installées dans la salle d'audience dès neuf heures 45.

Parmi elles on remarquait Mme McConnell, la femme du président de la cour d'assises, et une demoiselle Chapman, du Kentucky.

Il a été remarqué que de nombreux jurés étaient présents.

Dans la matinée, plusieurs dessinateurs envoyés par les journaux s'étaient préparés à prendre des croquis des Castles, dans leur situation spéciale.

En vue de refus possibles, trois jurés avaient été convoqués.

A onze heures 15, tous les sièges généralement occupés par les légistes étaient pris par des personnes élégamment habillées.

Quand Mme Castle est arrivée dans la salle avec les gardiens de la prison et la gardienne préposée à sa personne, elle a été conduite dans la salle de dépôt et un siège lui a été apporté.

Quelques instants après, MM Leade et Williams, avoués du département du Trésor, sont arrivés, et bientôt sont entrés les magistrats.

Parmi les derniers arrivés on remarquait M. E. T. Clark, au fils de Sir Edward Clark, Q. C., ancien avoué général, qui avait été engagé en qualité de défenseur supplémentaire de Mme Castle.

Les jurés appartenaient à ce qu'on a coutume d'appeler à Londres la classe moyenne.

A dix heures 30, l'affaire a été appelée et les noms de M. et Mme Castle ont été criés par le clerc du tribunal.

Alors un des défenseurs a pris la parole, malgré l'absence de Charles Matthews, le défenseur principal.

Le décorum de la salle d'audience a été troublé par les soupirs hystériques de Mme Castle. Son mari l'a aidé à sortir du dépôt des prisonnier-.

Les deux accusés étaient vêtus de noir et semblaient accablés sous le poids de la tristesse. Leurs figures portaient des traces évidentes de grandes souffrances. Mme Castle, principalement, semblait avoir beaucoup vieilli depuis son arrestation à l'hôtel Cecil, il y a un mois, sous l'accusation de vols dans divers magasins de Londres.

Dès que Mme Castle fut un peu remise, les débats ont commencé.

M. Castle s'est tenu debout, très calme, pendant que le greffier lisait d'une voix monotone l'acte d'accusation.

A une question posée il a répondu: Non coupable, et une rougeur subite a coloré son visage, pour faire place, d'ailleurs, presque aussitôt, à une pâleur plus intense qu'auparavant.

Il a été demandé alors à Mme Castle si elle se reconnaissait coupable, mais M. Clarke s'est levé et a déclaré que son client plaidait coupable sur tous les chefs d'accusation, mais quand les actes d'accusation ont été lues séparément, elle s'est déclarée non coupable chaque fois.

Le spectacle était désolant; les soupirs de Mme Castle étaient navrants, malgré les efforts de son mari pour la calmer. Elle avait la figure couverte d'un voile épais, et se mouvait dans tous les sens en se plaignant et en poussant des soupirs hystériques.

Elle a constamment tenu un mouchoir sur sa figure, dans le but de cacher ses traits aux regards curieux des dessinateurs de journaux.

La lecture ennuyeuse de l'acte d'accusation terminée, M. Horace E Avory a pris la parole au nom de la poursuite.

Il a dit que, après mûre considération, il semblait, à moins que le président du tribunal n'en jugeât autrement, qu'il n'y avait aucune preuve contre M. Castle, et il a ajouté:

Je m'en tiendrai à cette opinion et je ne produirai pas de témoignages contre lui.

A la cour correctionnelle nous avons été obligés de poursuivre les deux accusés, mais puisque la femme s'est reconnue coupable il nous est permis de retirer l'accusation portée contre le mari.

Le juge a répondu:

J'ai pris connaissance des dépositions et je n'y puis rien voir contre l'innocence du mari. En conséquence, je suis prêt à accepter les vues du procureur à ce sujet. Et le juge a déclaré aux jurés qu'ils ne pouvaient condamner un homme contre lequel aucun témoignage n'était présenté.

Pendant ces formalités, M. Castle se tenait froid et impassible dans la salle de dépôt.

Sir Frank Lockwood, Q. C, s'est alors levé et a dit:

Je sois, avec M. Gill et M. Graham Campbell, le défenseur de M. Castle. Avant l'acquittement de l'accusé je désire dire un mot sur la terrible position dans laquelle il se trouve.

M. Clarke a alors suggéré de faire sortir Mme Castle de la salle d'audience pendant la plaidoirie en faveur de son mari, attendu que la présence de ce dernier ne pourrait qu'ajouter à son désespoir.

En conséquence, Mme Castle, soupirant pitoyablement, a été conduite hors de la salle du tribunal.

Sir Frank Lockwood s'est alors tourné vers M. Castle et lui a dit:

Vous pouvez sortir de la chambre de dépôt, M. Castle.

Le prisonnier, n'a apparemment pas entendu, car son défenseur a dû ajouter:

Venez M. Castle. Il était exactement dix heures 45 quand l'accusé est sorti.

Il lui a été alors annoncé qu'il pouvait voir sa femme s'il le désirait, mais il a préféré s'asseoir auprès de son défenseur.

Sir Frank Lockwood s'est alors exprimé ainsi: Je dois parler incidemment de la situation de la femme.

Et il a fait la description du voyage en Europe accompli par les Castles depuis leur départ de San Francisco, et il a ajouté que la salle d'audience était remplie d'hommes occupant de hautes positions commerciales prêts à témoigner de l'honnêteté des dits Castles.

—Plus tard, M Avory, de la poursuite, a fait l'exposé du cas tel qu'il se présentait contre Mme Castle, et il a rappelé en général les dépositions faites au tribunal de police de Marlborough Street.

Il a donné la liste des articles volés, et il l'a complétée que Mme Castle a dit à l'agent de police qui l'a arrêtée.

A ce moment, M. Castle s'est dirigé par le petit escalier de fer vers les cellules, afin de réconforter sa femme.

A peu près au même moment, M. Hodson, un représentant de l'ambassade des Etats-Unis à Londres, est entré dans la salle d'audience.

Continuant, M. Avory a décrit les objets trouvés dans l'appartement des Castles à l'hôtel Cecil comme formant une parfaite collection d'objets de valeur, et il a insisté sur le fait que nombre de ces articles portaient encore les étiquettes des marchands, et il a ajouté:

D'après ces preuves, il n'est pas excessif d'affirmer que si plusieurs de ces objets ont été achetés au cours du voyage en Europe il y a des preuves palpables que d'autres objets ont été volés à intervalles.

La police a obtenu la preuve qu'un des articles trouvés a été volé à Vienne. Je suis également obligé de dire que pendant que Mme Castle commettait ces vols elle n'a pas été, une seule fois, prise sur le fait, ce qui tendrait à démontrer que le mari n'en avait pas connaissance, tellement ils étaient habilement commis.

En faveur de Mme Castle, M. Clarke a dit:

Je ne me plains pas de la déclaration de l'avocat de la poursuite.

Si la loi était la même que jusqu'en 1883, j'aurais conseillé à ma cliente de plaider non coupable; mais la loi supplémentaire votée à cette époque établit que si je peux convaincre le juri qu'elle n'est pas responsable de ses actes, le dit juri doit la condamner.

Conséquemment, je lui ai donné le conseil de plaider coupable.

Les faits que la poursuite a relatés exagèrent qu'il doit y avoir quelque chose d'extraordinaire dans leur accomplissement. En cinq ou six jours, cette femme, qui n'avait aucune cause pour être tentée, se rend dans divers magasins de Londres et vole des objets dont elle n'a nul besoin. Au moment où elle est arrêtée, elle est abondamment pourvue d'argent.

M. Castle est parti de la ville où il a établi sa résidence avec un crédit ouvert de 800 livres-sterling, $4 000, dont 50 livres n'ont pas été dépensées, et sa femme avait beaucoup d'argent de son côté.

Votre Honneur doit avoir remarqué les témoignages en faveur du caractère des Castles et combien promptement l'énorme caution requise a été trouvée.

Un homme ou une femme dans une telle situation n'ont pas besoin de plus d'argent, et n'ont pas besoin de voler pour s'en procurer. Soudainement, cette personne se met à dérober des objets et à les cacher pour les emporter.

L'insanité de ces procédés est clairement démontrée par le fait qu'elle a offert à un négociant une fourrure portant une marque spéciale. L'insanité est également prouvée par le fait qu'elle a volé des corbeilles à pain et d'autres objets à l'hôtel Cecil.

Dans ces circonstances, quelques explications sont évidemment nécessaires dans ce cas extraordinaire, et nous sommes préparés à produire des témoins des médecins, pour lesquels, bien entendu de telles affaires ne sont pas faites pour permettre une discussion en dehors de leur art.

Le mari ne savait pas que sa femme, dès l'âge de quinze ans, avait dû être envoyée loin de la résidence de ses parents à cause des troubles qu'éprouvent la femme à cette période de sa vie. Ces troubles sont revenus.

M. Castle, qui s'était de nouveau installé dans la salle d'audience au commencement de cette plaidoierie, a écouté avec émotion les arguments présentés par le défenseur de sa femme.

Le docteur William Chapman Grigg, un spécialiste pour les maladies des femmes et un des principaux médecins de l'hôpital de la reine Charlotte, ayant trente ans d'expérience, a déclaré qu'après avoir examiné plusieurs fois Mme Castle il avait formé l'opinion que la maladie dont elle souffrait était une de celles qui sont toujours accompagnées de troubles mentaux, qui sont la cause de diverses manies telle que la kleptomanie, etc., chez beaucoup de femmes.

M. Grigg a ajouté que cette maladie peut prendre différentes formes chaque fois que les troubles se produisent. Il a affirmé que Mme Castle était clairement irresponsable de ses actes et ne pouvait en calculer les conséquences. La détention d'une telle femme, a-t-il dit en terminant, pourrait avoir les suites les plus graves.

Le Dr George Henry Savage, le doyen des médecins de l'hôpital de Bethléem, professeur à l'hôpital Guy, où il s'est depuis trente ans appliqué à l'étude des maladies des femmes, a approuvé la théorie du Dr Grigg.

Le Dr Léonard Gabriel, un membre du collège royal des chirurgiens, a déposé dans le même sens.

Il a ajouté que l'emprisonnement d'une femme telle que Mme Castle pourrait avoir de sérieuses conséquences. L'emprisonnement ne mettrait pas sa vie en danger, mais il affecterait sûrement son état mental.

Le docteur Scott, le médecin de la prison d'Holloway, a fait une déposition à peu près semblable, la plus importante de toutes, peut-être, étant données ses fonctions. Il a dit que la continuation de l'internement de Mme Castle affecterait son état mental et sa santé.

En réponse à une question du juge, il a dit:

Je puis, à ma discrétion, envoyer les prisonniers à l'infirmerie.

Le médecin de la prison a présenté un rapport qui a été lu par Sir Edward Clarke. Il est adressé au ministre de l'intérieur et établit que la santé de Mme Castle a été bonne, à l'exception des troubles utérins dont elle souffrait depuis nombre d'années.

Le rapport dit plus loin qu'il est probable que ces troubles avaient affecté son état mental, qu'elle était nerveuse, excitée et hystérique, qu'elle se plaignait de douleurs, et qu'elle était capable de commettre des actes excentriques à moins d'une surveillance continuelle.

Sir Edward Clarke a alors appelé l'attention de la cour sur l'état pitoyable de la femme, et il a dit que ses amis présents dans la salle du tribunal seraient très désireux de la conduire dans un asile où son état mental serait l'objet de soins spéciaux.

Le juge a répondu:

Des questions de ce genre, Sir Edward, doivent être considérées ailleurs.

A onze heures 45, les magistrats, au nombre de vingt-cinq en outre du juge-président, le colonel Rotton, le général Birch, M. Davis, Sir John Mick et M. Loveland, juge-assistant, se sont retirés.

Pendant l'absence des membres du tribunal, M. Castle est resté dans la salle, entouré d'amis qui discutaient les probabilités du verdict.

A midi et une minute les magistrats sont rentrés et le silence s'est établi. Mme Castle a été ramenée dans la salle d'audience avec difficulté; elle soupirait violemment.

C'est en chancelant qu'elle est arrivée à la barre.

Après son résumé le juge a condamné Mme Castle à trois mois de prison. Il a ajouté qu'il prononçait cette sentence avec la connaissance qu'il avait qu'elle serait revisée d'autre part.

L'impression générale après l'audience était que le ministre de l'intérieur mettrait prochainement Mme Castle en liberté sur parole.

Elle a eu une crise hystérique après le prononcé de la sentence; pendant près de cinq minutes elle a crié: Mon Dieu! Mon Dieu!

En quittant la salle d'audience, M. Hodgson, de l'ambassade des Etats-Unis, a fait la remarque suivante:

Nous la sortirons de prison avant qu'une semaine soit écoulée.

Pendant les débats, un exemplaire du *Wasp*, de San Francisco, contenant un article attaquant les Castle, a été remis par Sir Edward Clarke à Sir Frank Lockwood avec la note suivante:

Ce journal a été envoyé à M. Megriff par un de ses amis qui s'exprime ainsi: Je suis un écossais au cœur dur et je crois qu'un voleur est un voleur, quelle que soit sa fortune.

Au Mexique.

Presse Associée.

Mexico, 6 novembre—Aucune élection présidentielle aux Etats-Unis n'a causé une telle excitation et autant d'intérêt que l'élection de mardi dernier dans toutes les classes de la population du Mexique. Les hommes d'affaires, les banquiers et les industriels estimaient que les intérêts du Mexique réclamaient l'élection de McKinley.

Le Mexican Herald s'exprime ainsi:

Pour le Mexique, la déclaration du peuple américain en faveur de l'étalon d'or signifie la continuation de la prospérité. Elle signifie de gros dividendes pour les propriétaires de nos usines et de nos banques, et elle sert les intérêts d'autres grandes entreprises qui n'auraient pas obtenu de capital aux Etats-Unis si Bryan avait été élu. Le résultat est des meilleurs pour le bien général du Mexique.

El Mundo dit que la campagne électorale américaine est un exemple pour les nations latines-américaines, par le spectacle qu'elle offre d'un grand parti défait après une lutte acharnée acceptant gracieusement, patriotiquement et loyalement le résultat, et il ajoute:

Le Mexique qui a suivi avec une anxiété visible la bataille électorale des Etats-Unis se réjouit comme il doit se réjouir en apprenant le triomphe de McKinley, le champion de l'or et du protectionisme. L'Union américaine étant notre principal marché, le maintien du système monétaire actuel nous promet une prime importante sur nos produits agricoles, pendant que l'augmentation du tarif douanier dans les Etats-Unis nous servira de protection pour nos nouveaux établissements industriels.

En conséquence, saluons McKinley triomphant et félicitons le Mexique qui profite de cette victoire.

Les manufacturiers et les négociants sont enchantés du résultat des élections aux Etats-Unis pour les raisons données plus haut.

Il n'y a rien de vrai dans le rapport annonçant que le Mexique a l'intention d'adopter l'étalon d'or.

Les rapports envoyés par la Presse Associée ont été les mieux reçus, et le *Mexican-Herald* a publié des éditions supplémentaires.

Le cas d'Ivory.

Presse Associée.

Londres, 6 novembre—Le procès de Edward J. Ivory, alias Edward J. Ball, le "dynamitard" irlandais américain, continué aujourd'hui à la cour de police de Bow Street.

Après les fatiguantes procédures préliminaires de l'affaire, une fois de plus, été renvoyée à huitaine.

Un représentant de l'ambassade des Etats-Unis assistait à l'audience d'aujourd'hui.

NOUVELLES AMERICAINES

Les anarchistes de New York.

Presse Associée.

New York, 6 novembre—Le *Herald* annonce ce matin que les anarchistes de New York se sont réunis après les élections et ont décidé de "tolérer" les républicains. Un avertissement rédigé en grec a été envoyé aux leaders républicains.

En voici la traduction:

Prenez garde de ne pas trop vous réjouir à votre heure de victoire. Soyez juste en toutes choses, n'écrasez pas l'ouvrier.

C'est un mauvais moment pour cela. Tenez vos soi-disant engagements, ou la révolution éclatera.

Une mort violente attend le traître.

LA MAIN ROUGE.

Des copies de cette note ont été envoyées à Mark Hanna, à Thomas Hackett, à M. Hackett, président du comité républicain d'Etat, à Chauncey M. Depew, au sénateur Quay, à Warner Miller et à Frederick S. Gibbs, membres du comité.

Avant la fin de la réunion, il a été demandé si tous les messieurs auxquels l'avertissement était envoyé comprendraient, et il a été proposé de le rédiger en anglais.

Skoblerki, un anarchiste russe, a gravement expliqué que le but, en le rédigeant en grec, était de permettre à chaque destination d'en méditer la teneur et d'en peser soigneusement les termes.

M. Hackett n'a pas reçu son "avertissement," mais quand une copie reçue par le *Herald* lui a été traduite il s'est mis à rire.

La lettre envoyée par la "Main Rouge" à Chauncey M. Depew est allée au panier.

M. Gibbs a lu la sienne et il a semblé s'en amuser beaucoup.

Après avoir parcouru le griffonnage T. C. Platt a dit:

Je m'écraserais avant d'écraser l'ouvrier. Je suis juste en toutes choses, et j'ai toujours tenu mes solennels engagements, principalement envers mon parti.

Le tour du monde.

Presse Associée.

Chicago, Illinois, 6 novembre—Le capitaine Adolphe Freitsche est parti hier de Milwaukee dans le petit schooner Schlitz Globe, pour la première étape d'un voyage autour du monde. Ce schooner ne jauge que quinze tonneaux et n'a que quarante pieds de longueur. Le capitaine Freitsche est seul à bord.

Le bateau est muni de tout ce qui est nécessaire pour le tour du monde. Le capitaine, qui voyagera toujours seul, est un solide marin de 35 ans.

Il ne semble pas le moins du monde alarmé à la pensée de passer seul de longs mois sur l'océan dans son petit bâtiment.

Le Schlitz Globe sera remorqué dans le Canal. Il descendra le Mississippi jusqu'au golfe du Mexique et doublera le cap Horn.

Voyager seul à travers les océans dans un petit bateau n'est pas une nouveauté pour le capitaine Freitsche, car il a déjà accompli la traversée de Sandy Hook à la côte d'Irlande, dans les mêmes conditions, en trente-quatre jours et trois heures.

Fitzsimmons à San Francisco.

Presse Associée.

San Francisco, 6 novembre—Bob Fitzsimmons est arrivé aujourd'hui de l'est avec sa femme et son bébé. Son intention est de se mettre "en forme" pour sa bataille avec Tom Sharkey, bataille qui doit avoir lieu dans l'arène du Club Athlétique National le 8 décembre prochain.

La majorité de McKinley dans l'Orégon.

Presse Associée.

Portland, Orégon, 6 novembre—Les retours complets de tous les comtés de l'Orégon, à l'exception de trois, donnent à McKinley 45,421 voix, et 42,812 à Bryan.

L'ACTUALITE.

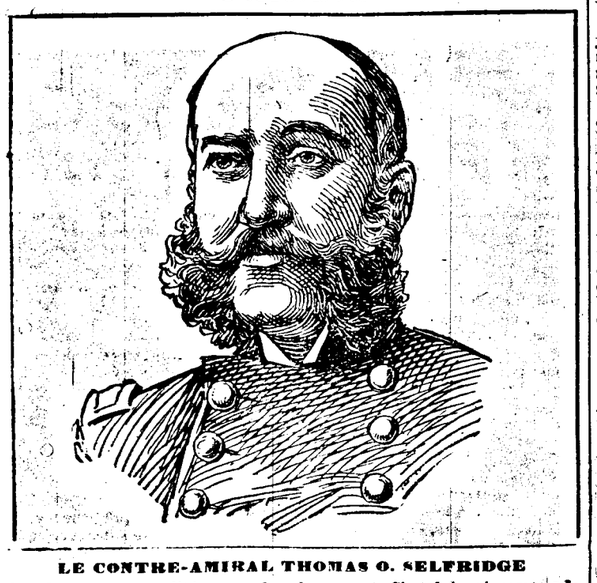

LE CONTRE-AMIRAL THOMAS O. SELFRIDGE

Est une personnalité en vue en ce moment. C'est lui qui commande la flotte américaine dans la Méditerranée et qui pourrait bien avoir maille à partir avec le sultan. Le contre-amiral Selfridge est un des vétérans de notre marine.

L'ACTUALITE.

Mme W. M. CASTLE.